

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 377 Environnement et Société

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 19/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Isabelle Von Bueltzingsloewen, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Isabelle, VON BUELTZINGSLOEWEN Université Lumière - Lyon 2

Experts :

Mme Clotilde CAMUS, Université Catholique de Lille

M. Joël CUGUEN, Université Lille 1 - Sciences et Technologies

M. Patrice LEROUGE, Université de Rouen

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

Délégué scientifique du HCERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016
et d'une visite de l'ED en janvier 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Environnement et société* (ED *ES*, n° 377) est la seule ED de l'Université di Corsica Pasquale Paoli. Son périmètre disciplinaire est par conséquent très large, avec 27 mentions de doctorat délivrées en son sein : Physique, Informatique, Chimie, Sciences de l'Univers, Sciences biologiques, Sciences agronomiques, Sciences juridiques, Sciences politiques, Sciences économiques, Sciences de gestion, Géographie, Sociologie-démographie, Sciences du langage, Langue et littérature françaises, Arts plastiques et musicologie, Langues et littératures étrangères, Cultures et langues régionales, Histoire, Archéologie-Ethnologie-Préhistoire, Sciences de l'éducation et Sciences de l'information et de la communication.

L'ED *ES* compte moins de 150 doctorants dont la moitié bénéficie d'un financement doctoral spécifique. Les autres sont salariés ou financent leur thèse avec des emplois précaires. Une vingtaine de soutenances a lieu chaque année. La durée moyenne des thèses est de 63 mois.

Cette ED regroupe l'ensemble du potentiel scientifique de la Corse hébergé dans l'une des sept unités de recherche rattachées à l'ED, dont deux unités mixtes de recherche (UMR) du CNRS et deux équipes d'accueil (EA). L'une des deux UMR relève du domaine Sciences humaines et sociales (SHS, UMR 6240, *Lieux, Identités, Espaces et Activités, LISA*) et l'autre du domaine Sciences Technologies Santé (STS, UMR 6134, *Sciences Pour l'Environnement, SPE*). Quatre organismes sont investis dans ces laboratoires : le CNRS, l'INSERM, le CEA et l'INRA. Le potentiel d'encadrement des doctorants est de 84 chercheurs et enseignants-chercheurs (professeurs en activité et émérites, directeurs de recherche, maîtres de conférences, chargés de recherche et ingénieurs de recherche titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - HDR).

Seule ED du site, elle n'est pas rattachée à un collège doctoral et doit donc assumer une bonne partie des missions qui, ailleurs, échoient à ce type de structure, les autres étant assumées par l'établissement. Ce dernier s'est assigné pour principale mission de contribuer au développement de la Corse.

La demande formulée est une reconduction sans modification, si ce n'est le changement de direction, prévu mais non encore programmé.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED *ES* est dirigée depuis octobre 2008 par un enseignant-chercheur qui, dans quelques mois, va atteindre l'âge de la retraite. Au moment de la visite du comité HCERES, la question de sa succession n'était pas réglée et aucun nom n'a été cité.

Le directeur de l'ED est secondé par un Conseil dont la composition a été révisée pour une mise conformité avec le nouvel arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale. Ce Conseil se réunit une seule fois par an ce qui ne correspond pas aux préconisations de l'ancien arrêté de 2006. La direction de l'ED explique cette anomalie par le fait qu'il est difficile de réunir tous les membres qui n'habitent pour la plupart pas à Corte alors que les communications sont difficiles dans l'île. Les affaires courantes sont gérées par un Bureau constitué de six membres, *i.e.* le directeur de l'ED, le vice-président chargé de la Recherche, les directeurs des deux UMR et le directeur d'une des EA ainsi qu'un doctorant. Il se réunit fréquemment, sans doute de façon informelle, mais ne produit pas de compte rendu de ses activités. Les doctorants auditionnés par le comité

n'en connaissent pas l'existence. La réunion annuelle du Conseil de l'ED fait quant à elle l'objet d'un compte-rendu qui n'est pas mis sur le site de l'ED au motif que celui-ci ne comporte pas d'Intranet.

L'ED *ES* va à terme disposer de trois bureaux dans des locaux neufs. On ne sait pas si elle disposera également d'une salle de réunion accessible aux doctorants qui se plaignent de n'avoir pas de lieu qui leur soit dédié. Deux personnels à temps plein sont affectés à l'ED : un personnel de catégorie A (contractuel) et un personnel de catégorie C. Le directeur de l'ED bénéficie d'une décharge d'enseignement d'un demi-service (96 h) ce qui est très conséquent pour une ED de 150 doctorants. La dotation de l'ED par l'établissement est très confortable avec 85 000 euros/an. Près de la moitié (43 %) de cette dotation est consacrée à couvrir les frais générés par les soutenances de thèse, le reste est utilisé pour financer les formations doctorales.

La diffusion des informations ayant trait à l'ED est fluide. L'école dispose d'un site Internet clair et bien alimenté mais uniquement en français. Chaque information publiée sur le site génère une alerte mail à destination des doctorants mais aussi des enseignants-chercheurs. En outre, les doctorants communiquent très facilement à titre individuel avec le directeur et le responsable administratif de l'ED qui sont très disponibles. Le directeur organise chaque année au mois de septembre une rentrée de l'ED qui est destinée à l'ensemble des acteurs du doctorat. Des réunions catégorielles sont également organisées chaque année en direction des doctorants de première année, des doctorants bénéficiaires d'un contrat doctoral ou des doctorants engagés dans des projets spécifiques tels que les Doctoriales d'Aix-Marseille Université et celles de l'Université Grenoble Alpes. Les doctorants salariés se sentent en revanche plus isolés ce qui peut les conduire à l'abandon de la thèse. Une réunion d'informations sur le doctorat à destination des étudiants de master et des étudiants de fin d'études de l'école d'ingénieurs est organisée chaque année au mois d'octobre mais rencontre peu de succès. On peut se demander si elle n'intervient pas un peu trop tôt dans l'année.

L'adossement scientifique de l'ED est de qualité. Toutes les unités de recherche de l'Université lui sont associées. Les doctorants sont inégalement répartis entre ces unités de taille très variable : 131 sur 146 sont inscrits dans les deux UMR (50 dans l'UMR *SPE* et 81 dans l'UMR *LISA*), les 15 autres étant sans doute plus isolés. Les interactions entre les deux UMR et l'ED sont très fortes (ce qui est un élément positif) au point qu'on peut se demander si l'ED parvient à développer une identité propre.

L'attractivité de l'ED *ES* apparaît relativement faible en dépit de certains efforts déployés. La part des doctorants diplômés de master dans une autre université que Corte est faible (23 % en 2016). La part des doctorants étrangers, pour la plupart venant d'Afrique, est également peu élevée (24 %) et on peut supposer qu'une partie d'entre eux a déjà fait son master à Corte. Le système de publicité des sujets de thèse mis en place grâce à Internet a permis d'attirer un certain nombre de doctorants extérieurs mais, au moins en SHS, la prédominance des sujets ayant trait à l'espace insulaire corse, a pu s'avérer dissuasive. D'autres facteurs tels que la difficulté d'accès et la vie chère sur l'île expliquent également en partie cette faible attractivité. Celle-ci pourrait être stimulée par la multiplication des thèses en codirection nationale ou internationale et des thèses en cotutelle.

- Encadrement et formation des doctorants

Les doctorants de l'ED sont encadrés par 84 enseignants-chercheurs HDR dont 11 émérites (soit 13 % du potentiel sachant que la politique de l'établissement vis-à-vis de l'éméritat n'est pas clairement explicitée). On peut regretter que ce potentiel ne soit pas mieux utilisé car certains enseignants-chercheurs n'encadrent pas de doctorants. Le directeur de l'ED déplore en outre que les maîtres de conférences ne soient pas davantage motivés à passer leur HDR. Il l'explique par le fait que les postes de Professeurs d'Université sont rares et que ces collègues ne souhaiteraient pas quitter la Corse. Cette frilosité est en partie compensée par le fait que les maîtres de conférences non HDR sont autorisés à codiriger des thèses dans la limite de trois.

Le nombre maximal de thèses par encadrant est de cinq en STS et dix en SHS. Certains enseignants-chercheurs dépassent ce chiffre, surtout en SHS où certaines spécialités (Droit, Sciences de l'éducation, Littératures comparées) sont très demandées alors que le nombre d'encadrants est limité. Ces chiffres paraissent élevés d'autant que les codirections de thèse ne sont comptabilisées qu'à 50 %. Il est envisagé de le réduire mais cette perspective est mal acceptée en SHS. Peut-être faudrait-il commencer par comptabiliser les codirections de thèse à 100 % ce qui entrainerait, au moins chez certains encadrants, une diminution de fait du nombre de thèses encadrées.

L'attention plus grande portée au recrutement des doctorants a permis, comme dans beaucoup d'écoles doctorales, de réduire le nombre d'inscrits. Celui-ci est passé de 206 en 2008-2009 à 146 en 2015-2016. Si en STS le nombre de

doctorants financés est légèrement plus important qu'en SHS, le financement n'est pas une condition pour s'inscrire en thèse. La procédure de sélection des doctorants, qui candidatent sur des sujets publiés sur le site de l'ED, est intéressante - même si elle paraît plus adaptée aux candidats de STS qu'à ceux de SHS, domaine dans lequel le rôle de l'étudiant dans la définition de son sujet est généralement plus important - car elle permet en principe d'attirer des étudiants venus de métropole ou de l'étranger. En revanche, la sélection des doctorants semble déconnectée de celle de l'attribution des contrats doctoraux ce qui est très étonnant voire problématique sachant que cela conduit les étudiants à s'inscrire en thèse alors qu'ils ne savent pas s'ils seront financés ou non. En outre, la répartition des contrats doctoraux échappe en grande partie à l'ED (le Bureau se contente de valider le choix des unités de recherche) car les futurs doctorants ne sont pas auditionnés par le Conseil (ou par un jury qui en émane) comme cela se pratique dans la plupart des ED.

Notons que le nombre de contrats doctoraux attribués par l'Etat est faible : deux par an (et trois une année sur trois). Cependant, ce faible nombre est compensé par les nombreux contrats (douze en 2016) financés par la Collectivité Territoriale Corse. Ces contrats sont fléchés ce qui pose sans doute problème dans le cas des SHS. L'ED a en outre fait des efforts louables pour diversifier les modes de financement. Elle a en particulier capté des financements venus des grands organismes. En revanche, les financements de type CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) sont très peu nombreux, déficit qui s'explique en partie par la spécificité du tissu économique corse essentiellement constitué de très petites entreprises (TPE).

Lors du dernier contrat, l'ED ES s'est efforcée d'améliorer le suivi des doctorants de façon à limiter le nombre d'abandons. Rapportées aux flux annuels, les données fournies mettent en effet en lumière un taux d'abandons particulièrement élevé (un doctorant sur trois n'achève pas sa thèse) dont il conviendrait de faire une analyse poussée. Les doctorants auditionnés par le comité saluent la mise en place des soutenances intermédiaires au sein des unités de recherche tout en exprimant le souhait que l'ED cadre davantage ce suivi, les directeurs de thèse se refusant parfois à prendre en compte les préconisations de l'arrêté doctoral et de la Charte du doctorat. Il pourrait dès lors être intéressant de mettre en place, sous une forme ou une autre, une formation des encadrants. Chaque année, pour pouvoir se réinscrire, le doctorant doit en outre produire un état d'avancée de son travail. Il semble que le Conseil de l'ED (qui ne se réunit qu'une fois par an) ne joue pas pleinement son rôle dans les décisions de réinscription, en particulier pour les inscriptions dérogatoires.

La durée des thèses est en nette diminution : elle est passée de 70 mois à 63 mois (un peu plus de 5 ans) toutes mentions de doctorat confondues. Les thèses durent plus longtemps en SHS qu'en STS, ce qui est normal compte tenu des spécificités des SHS et du fait que le nombre de doctorants financés est moins important qu'en STS. Près du quart des doctorants (24 %) est inscrit en 5^{ème} année et plus (huit sont inscrits en 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année). La moitié des doctorants n'est pas financée spécifiquement pour leur thèse, ce chiffre ne paraît pas considérable sachant que le nouvel arrêté sur la formation doctorale du 25 mai 2016 prévoit que les doctorants salariés pourront réaliser leur thèse en six ans. L'objectif durant le prochain contrat devra être de réduire la durée des thèses financées en STS.

L'offre de formation doctorale est riche et diversifiée. Elle est constituée comme il se doit de modules professionnels, de modules transversaux et de modules disciplinaires. Les doctorants estiment cependant que l'obligation de 180 h est trop importante, en particulier pour les doctorants-moniteurs. Le directeur de l'ED assure toutefois que la règle est appliquée avec beaucoup de souplesse. En outre, ces formations ne sont pas toujours accessibles aux salariés qui en sont d'ailleurs exemptés ; leur seule obligation est de présenter leur travail une fois par an lors des Journées des doctorants (JDD), ce qui paraît contestable. Compte tenu des difficultés de communication, il serait souhaitable que l'ED organise des formations accessibles en visio-conférence ou réalise quelques MOOC (*massive open online course*).

- Suivi et Insertion des docteurs

L'ED ES s'est donnée les moyens de mesurer l'insertion de ses docteurs - elle en produit une vingtaine par an. On note que 94 % des docteurs 2010-2015 ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé ce qui est considérable. L'ED parvient en effet à maintenir un contact personnalisé avec ses docteurs *via* plusieurs dispositifs (prix de thèse, sollicitation à témoigner dans le cadre des JDD et à faire des présentations dans le cadre des Tribunes des chercheurs). En outre, l'association de doctorants *Prodoc* a récemment été étendue aux jeunes docteurs. Il n'existe pas de réseau d'Alumni mais un annuaire des anciens est en cours d'élaboration. Le fait que la plupart des docteurs ne quittent pas la Corse après avoir obtenu leur diplôme facilite également le maintien des liens.

Les résultats de l'enquête de suivi témoignent d'une bonne insertion des jeunes docteurs puisque 87 % des enquêtés ont un emploi. Le directeur de l'ED s'inquiète cependant de la faible mobilité des jeunes docteurs, peu enclins à quitter la

Corse, au risque de devoir se contenter d'un emploi précaire. Les doctorants sont sensibilisés à l'insertion professionnelle lors des journées de rentrée et dans le cadre des modules de formation professionnelle. Ils peuvent en outre participer chaque année à la Journée d'insertion des docteurs organisée avec le concours de l'association *ProDoc*. Certains d'entre eux participent également au Forum de l'emploi organisé par l'Université de Nice.

En termes de résultats d'insertion, 64 % des diplômés travaillent dans le secteur public, 63 % occupent un poste en CDI, 21 % sont employés dans l'Enseignement supérieur et la recherche. Notons que l'Université de Corse est le principal employeur des jeunes docteurs.

La promotion du doctorat à l'échelle de l'île fait figure de réussite. Les médias locaux (presse écrite, radio, TV) font un large écho aux JDD organisée chaque année. Les collectivités locales financent des prix de thèse et des prix de la communication scientifique dans le cadre de la Journée des Doctorants ainsi que d'une Tribune des chercheurs, sur une thématique donnée, animée par les doctorants et les jeunes docteurs à l'intention de la société civile. Il est envisagé de créer un événement semblable à celui de *Ma thèse en 180 secondes (MT180)*, mais pour une présentation des doctorants de 4 min, événement qui serait diffusé par France 3 Corse. On peut regretter que l'ED ne s'inscrive pas dans le dispositif *MT180*, au moins en partenariat avec d'autres ED continentales des régions proches.

Autoévaluation et projet :

On ignore de quelle façon a été réalisée l'autoévaluation de l'ED *ES*. Suite aux différents entretiens, le comité HCERES suppose que c'est la direction de l'école qui l'a rédigée mais il n'a pas été possible de déterminer précisément si cette procédure s'est faite en concertation avec les membres du Conseil et avec les doctorants. Il aurait été envisageable et souhaitable de faire viser l'analyse du Bilan/projet de l'ED par le directeur d'une ED du continent.

Le projet apparaît peu étoffé et peu construit, ce qu'on peut en partie comprendre dans la mesure où le directeur de l'ED est en partance et ne souhaite pas s'engager en l'absence de successeur. Sans doute cette succession aurait-elle dû être davantage anticipée et mise en phase avec l'évaluation sur site de l'école. La mise en conformité de l'ED avec le nouvel arrêté doctoral est bien prévue.

Appréciation globale :

L'ED *ES*, de taille relativement modeste, apparaît proche de ses doctorants avec une direction attentive et active qui a mis en place plusieurs dispositifs pour accompagner les doctorants jusqu'à la soutenance. Sa forte interaction avec l'établissement qui l'abrite et les laboratoires qui lui sont associés lui donne une forte cohérence même si cette configuration spécifique présente aussi quelques inconvénients. En dépit d'une grande hétérogénéité disciplinaire, l'ED est parvenue à un fonctionnement cohérent qui l'apparente au demeurant davantage à un collège doctoral qu'à une école doctorale « classique ».

L'ED *ES* souffre cependant de son isolement et de son manque d'attractivité du fait de la situation insulaire de la Corse qui peine à être compensée par les liens qu'elle pourrait/devrait entretenir avec des ED du continent. Les perspectives professionnelles des jeunes docteurs qui en sont issus sont en outre compromises par une mobilité insuffisante. Si l'Université « absorbe » pour le moment une bonne partie de ses docteurs, cette situation ne peut se prolonger indéfiniment.

Points forts :

- Grande disponibilité et fort investissement de la direction et du personnel de gestion.
- Offre de formation riche et diversifiée, appréciée des doctorants.
- Forte implication de l'établissement qui accorde à son ED des moyens financiers et humains importants.
- Forte implication de la Collectivité Territoriale de Corse.

- Effort de diversification des financements de thèse.
- Enquête sur le suivi des docteurs avec un taux de réponse très élevée.

Points faibles :

- Projet encore embryonnaire dû à un changement de direction qui aurait dû être mieux anticipé.
- Nombre trop important d'abandons.
- Insuffisance du nombre de réunions du Conseil et gouvernance trop informelle.
- Procédure de sélection des doctorants qui n'implique pas suffisamment l'ED.
- Implication insuffisante de l'ED dans la mobilité de ses doctorants.
- Durée des thèses encore trop longue, notamment en STS.
- Proportion trop limitée de financements industriels et de conventions CIFRE.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait en premier lieu de préparer au plus vite la succession du directeur de l'ED *ES* et d'accompagner son successeur dans la définition d'un projet structuré. Le changement de direction devra être l'occasion de mettre l'école en conformité avec le nouvel arrêté sur la formation doctorale (en particulier pour la Charte du doctorat et la Convention de formation) et de revoir la gouvernance de l'ED en multipliant les réunions du Conseil qui doit assumer son rôle, le Bureau ne pouvant se substituer à lui.

Il conviendrait également de veiller à ce que l'ED s'implique davantage dans le recrutement de ses doctorants et organise des auditions des étudiants candidats à un contrat doctoral. Les doctorants devront pour leur part être encouragés à s'impliquer davantage dans la vie de leur ED et à monter des manifestations scientifiques en autonomie.

Afin d'ouvrir davantage l'ED sur l'extérieur, il serait judicieux de multiplier les thèses en codirection avec des collègues des universités du continent, d'encourager la mobilité des doctorants au cours de leur thèse et d'attirer davantage de doctorants issus d'universités étrangères.

Observations de l'établissement



M. le Président de l'HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Corté, le 11 avril 2017

Réf. : PMR/MM/2017. 158

Objet : Rapport d'évaluation de l'Ecole doctorale « Environnement et Société »

Monsieur le Président,

En réponse au courriel de l'HCERES en date du 22 Mars 2017, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, d'une part, le fichier d'observations de portée générale sur le rapport d'évaluation **DEF-PED180015193 - ENVIRONNEMENT ET SOCIETE - 7200664J** et, d'autre part, un fichier relatif aux erreurs factuelles relevées dans le rapport initial de l'HCERES.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI



Le Rapport du HCERES portant évaluation de l'Ecole Doctorale 377 (Université de Corse) a retenu toute notre attention.

Nous avons relevé un certain nombre de points que nous voulons assortir d'observations et d'une suggestion de modification dans la rédaction.

Nota : la numérotation des lignes du rapport du HCERES a été faite au niveau des différents items à l'intérieur de chaque chapitre. Un exemplaire du rapport avec numérotage manuel des lignes est joint au présent relevé.

Présentation de l'Ecole Doctorale (Page 4)

- ◆ **Ligne 9** - « La durée moyenne des thèses est de 63 mois »

Nota – C'est exact mais cette durée moyenne recouvre une grande disparité (Cf *Dossier Bilan-Projet*, page 30).

Suggestion de modification - compléter la phrase dont s'agit qui deviendrait « La Durée moyenne des thèses est de 63 mois mais recouvre une grande disparité en fonction du domaine disciplinaire (74 mois en SHS, 52 mois en STS) et du contexte de la préparation de thèse dans chacun des deux domaines. »

Synthèse de l'évaluation (Pages 4-8)

Appréciation par critère : Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

- ◆ **Lignes 13-14 (page 5)** - « On ne sait pas si elle disposera également d'une salle de réunion accessible aux doctorants qui se plaignent de n'avoir pas de lieu qui leur soit dédié. »

Nota - La revendication d'une salle dédiée est récurrente de la part des doctorants SHS qui ne disposent pas de laboratoires comme les doctorants STS. Les futurs locaux de l'ED seront situés dans le Bâtiment de recherche de l'UMR CNRS 6240 LISA (livraison 2018) et deux salles dédiées leur seront attribuées par l'UMR. De ce fait, ce point n'a pas été abordé par l'ED dans sa présentation. Il n'est pas dommageable que les locaux de l'ED et les salles dédiées aux doctorants soient gérés par l'UMR pour ce qui est de l'entretien et des fluides.

Suggestion de modification – Remplacer la phrase dont s'agit par « Les doctorants SHS se plaignent de n'avoir pas de lieu qui leur soit dédié. Deux salles devraient leur être prochainement attribuées par l'UMR LISA dans le futur bâtiment où sera hébergée l'ED ».

- ◆ **Ligne 15 (page 5)** - « ...un personnel de catégorie A (contractuel) et un personnel de catégorie C »

Nota – Le personnel de catégorie C est également contractuel. A titre d'information, les deux personnels remplissent des tâches à responsabilité bien au-dessus de celle du niveau de leur statut d'assimilation. Notamment le personnel contractuel de catégorie A, titulaire d'un doctorat, est assimilé « ASI » depuis 4 ans (après 3 années de catégorie B) et fait office de responsable administratif avec toutes les charges et tâches afférentes.

Suggestion de modification - Remplacer la phrase dont s'agit par « ... un personnel de catégorie A (contractuel sur un support ASI et possédant un doctorat) et un personnel de catégorie C (contractuel). »

- ◆ **Lignes 15-17 (page 5)** - « Le directeur de l'ED bénéficie d'une décharge d'enseignement d'un demi-service (96 h) ce qui est très conséquent pour une ED de 150 doctorants. »

Nota – Une décharge de 96 h d'enseignement représente 25% du temps annuel de travail. D'une part, le temps consacré par le Directeur de l'ED à la gestion et au fonctionnement est de l'ordre de 70% d'un temps plein travaillé. D'autre part, la quantité de travail induite par la gestion de l'ED ne résulte pas de la seule proportionnalité à l'effectif doctorant. Comme cela est écrit dans le rapport du HCERES à la page 4 « *Seule ED du site, elle n'est pas rattachée à un collège doctoral et doit donc assumer une bonne partie des missions qui, ailleurs, échoient à ce type de structure...* » et à la page 7 « *En dépit d'une grande hétérogénéité disciplinaire, l'ED est parvenue à un fonctionnement cohérent qui l'apparente au demeurant davantage à un collège doctoral qu'à une école doctorale classique* ». En fait l'ED essaye d'assumer simultanément un fonctionnement d'Ecole doctorale SHS, d'école doctorale STS et de collège doctoral. Cela demande beaucoup de temps et d'énergie. En conséquence de quoi, une décharge de 96h d'enseignement ne correspond pas à la « trop grande largesse » que l'on pourrait imaginer à la lecture de la phrase telle que formulée dans le rapport.

Suggestion de modification – Supprimer la deuxième partie de la phrase. Autrement dit, remplacer la phrase dont s'agit par « Le directeur de l'ED bénéficie d'une décharge d'enseignement d'un demi-service (96 h). »

- ◆ **Lignes 27-28 (page 5)** - « Les doctorants salariés se sentent en revanche plus isolés ce qui peut les conduire à l'abandon de la thèse. »

Nota – Les étudiants salariés bénéficient d'un traitement spécifique par l'attention que leur porte l'ED. Ils ont sans doute ce sentiment, mais lors de l'entretien avec le comité d'évaluation de l'UMR LISA, ils ont fait état d'une communication surabondante de la part de l'ED. Les nombreux abandons de cette catégorie de doctorants s'expliquent, plutôt, par une mauvaise estimation de leur disponibilité pour mener à bien un projet de thèse et du trop peu de contacts avec leurs directeurs respectifs.

Suggestion de modification - Remplacer la phrase dont s'agit par « L'ED essaye de pallier la dispersion et l'isolement des doctorants salariés par un aménagement des obligations et une communication très abondante. »

- ◆ **Ligne 30 (page 5)** - « On peut se demander si elle n'intervient pas un peu trop tôt dans l'année »

Nota – La majorité des Masters de l'Université de Corse prévoit le stage de fin de cycle bloqué au second semestre. Les étudiants recherchent et se décident quant à leur stage entre les mois d'octobre et de novembre. Aussi, paraît-il judicieux que les étudiants disposent utilement des informations sur la poursuite d'études en doctorat en amont de leur décision portant sur la nature et le lieu du stage.

Suggestion de modification - Supprimer la phrase dont s'agit.

- ◆ **Lignes 34-35 (page 5)** - «... au point qu'on peut se demander si l'ED parvient à développer une identité propre..»

Nota – La dichotomie Unité de Recherche / Ecole Doctorale est expliquée depuis la réunion des Masters et rappelée à chaque rentrée de l'ED. Les doctorants ont parfaitement compris que l'ED est l'interlocuteur obligé, que si les travaux scientifiques personnels se font dans l'Unité de recherche sous la direction d'un Dr-HDR, la Formation doctorale (suivi, formations...) est l'apanage de l'ED. En outre, ils sont rassurés par la bonne entente qui prévaut entre l'ED et les différentes unités de Recherche adossées. Enfin, il est facile de vérifier que pour les doctorants comme pour les directeurs de thèses, l'ED a le visage de sa direction omniprésente.

Suggestion de modification - Supprimer le fragment de phrase dont s'agit.

Appréciation par critère : Encadrement et formation des doctorants

- ◆ **Lignes 17-19 (page 6)** - « - même si elle paraît plus adaptée aux candidats de STS qu'à ceux de SHS, domaine dans lequel le rôle de l'étudiant dans la définition de son sujet est généralement plus important - »

Nota - Les étudiants peuvent suggérer un sujet de thèse. Un nombre non négligeable de propositions (STS et SHS) parviennent à l'ED, nous les transmettons aux EC (Chercheurs et Enseignants-Chercheurs) des disciplines dont ils relèvent. Dans tous les cas, que le sujet émane d'un étudiant ou d'un EC, l'exigence de l'ED est que ce soit le directeur de thèse pressenti qui finalise le projet en concertation avec le futur doctorant et dépose le projet. Cf *Dossier Bilan-Projet, page 12 (milieu de page)*.

Suggestion de rectification - Supprimer le fragment de phrase dont s'agit.

- ◆ **Ligne 27 (page 6)** - « Ces contrats sont fléchés ce qui pose sans doute problème dans le cas des SHS. »

Nota - Le « fléchage » par la CTC (retombées pour la Corse) n'est qu'une recommandation. Des thèses dont les travaux afférents relèvent de la recherche fondamentale sont régulièrement financées. Depuis la création des contrats doctoraux, la CTC n'a jamais critiqué les attributions. En outre, pour diverses raisons, si cette recommandation devait poser problème ce serait dans le cas des STS plus que dans celui des SHS ne serait-ce que par l'importance et l'abondance des projets portant sur le Patrimoine culturel, l'Histoire et la Langue corse (notamment le bilinguisme).

Suggestion de modification - Supprimer la phrase dont s'agit.

- ◆ **Lignes 54-55 (page 6)** - « En outre, ces formations ne sont pas toujours accessibles aux salariés qui en sont d'ailleurs exemptés ; leur seule obligation est de présenter leur travail une fois par an lors des Journées des doctorants (JDD), ce qui paraît contestable. »

Nota - Quoi que l'on fasse, les formations seront toujours difficilement accessibles aux salariés du fait de leur dispersion sur l'ensemble du territoire de la Corse et de leur manque affiché de disponibilité. Certes, s'il n'y a pas obligation de suivre un certain nombre d'heures de formation, cela ne leur est pas pour autant interdit : « la participation est laissée au libre choix de l'intéressé en fonction de ses priorités et besoins professionnels et/ou personnels. Cependant, la participation annuelle active à la journée des doctorants (JDD) est obligatoire » (Cf *Règlement Intérieur de l'ED, Article 6.2 et Dossier Bilan-Projet, page 32*).

Suggestion de modification - Remplacer la phrase dont s'agit par « En outre, ces formations ne sont pas toujours d'un accès facile pour les salariés auxquels, d'ailleurs, il est laissé le libre choix d'y participer en fonction de leurs priorités et besoins professionnels et/ou personnels. Leur seule obligation est de présenter leur travail une fois par an lors des Journées des doctorants (JDD). »

Points Forts

- ◆ **Ligne 3 (page 7)** - « Forte implication de l'établissement qui accorde à son ED des moyens financiers et humains importants. »

Nota -. Eu égard à la situation géographique de la Corse et à la difficulté de trouver une diversité de compétences sur l'île, il est nécessaire de faire appel à des formateurs et à des membres de jurys de thèse depuis le Continent. Cela a un coût élevé mais, c'est vrai, les moyens financiers sont suffisants. S'agissant des moyens humains, disons qu'ils sont appréciables ; ils ne sont suffisants qu'au prix de la forte implication de ces Personnels et du Directeur.

Suggestion de modification - Forte implication de l'établissement qui accorde à son ED des moyens financiers suffisants et des moyens humains appréciables. »